Affiché le	04/04/24
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 068-216803486-20240327-DE_2024_21-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Haut-Rhin Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mars à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 22/03/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : <u>23</u> Nombre de membres présents : 15 Nombre de membres en exercice : <u>22</u> Nombre de membres votants : <u>17</u>

<u>Présents (15)</u>: M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, Mme Brigitte SCHMITT, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

Procurations (2): Mme Sandra SOENLEN à M. Philippe KELTHI, Mme Fabienne CHRISTEN à M. Pascal GERBER

Excusés (2): M. Jean-Louis BIHR, M. Jean-Claude SALLAND

Absents (3): Mme Virginie HAGENMULLER, Mme Marie-Ange FINCK, M. Paul MEYER,

Référence de la délibération : DE_2024_21

POINT 5: APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DE SES BUDGETS ANNEXES (BUTTENHEG & ATHANOR)

VOTE : Pour : 15

Contre: 0

Abstention: 0

VU l'avis favorable de la commission Finances en séance du 5 mars 2024 :

A 19h30, M. Daniel NEFF remet la présidence du Conseil Municipal à M. René GERBER et quitte la salle.

Mme Suzanne BARZAGLI, Adjointe explique qu'il convient d'approuver les comptes administratifs 2023 du budget principal, du budget annexe Buttenheg et du budget annexe Athanor :

 \rightarrow La présentation du compte administratif du budget principal, se résume ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2023	2 845 019,97	3 684 281,39
Solde d'exécution		839 261,42
R002 - Résultat reporté de l'exercice 2022		4 281 350,75
RESULTAT CUMULE		5 120 612,17

Levrauit

ID: 068-216803486-20240327-DE_2024_21-BF

Section d'investissement		
- 4	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2023	3 792 763,53	425 022,38
Solde d'exécution	3 367 741,15	
R001- Résultat reporté de l'exercice 2022		1 113 678,15
RESULTAT CUMULE	2 254 063,00	

→ La présentation du compte administratif du budget annexe Buttenheg se résume ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2023	621 881,52	621 881,52
Solde d'exécution		
D002 - Résultat reporté de l'exercice 2022	2 879,33	
RESULTAT CUMULE	2 879,33	

→ La présentation du compte administratif du budget annexe Athanor, se résume ainsi

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2023	621 881,52	621 881,52
Solde d'exécution		
D001 – Résultat reporté de l'exercice 2022	585 249,10	
RESULTAT CUMULE	585 249,10	
Section de fonctionnement	-	
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2023	14 658,34	
Solde d'exécution	14 658,34	
D002 - Résultat reporté de l'exercice 2022	171 305,68	
RESULTAT CUMULE	185 964,02	

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2023	24 601,12	
Solde d'exécution	24 601,12	Ta .
D001- Résultat reporté de l'exercice 2022	611 328,32	
RESULTAT CUMULE	635 929,44	

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID: 068-216803486-20240327-DE_2024_21-BF

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- constate les identités de valeur avec les indications des balances des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

À 19h32, M. Daniel NEFF, Maire, rejoint la salle du conseil, remercie l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 2 avril 2024 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 2 avril 2024.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux. Fait à VIEUX-THANN, le 2 avril 2024.

La secrétaire de séance

L'auxiliaire de séance

Le Maire

Mme Jacqueline INGOLD

Anne Catherine VONESCH

Daniel NEF